

ATTIJARI VALEURS SICAV

ATTIJARI VALEURS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 mars 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ-KPMG TUNISIE représenté par Mme Emna RACHIKOU.

BILAN AU 31/12/2013

	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2013</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2012</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		2 278 300	6 166 474
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	2 075 186	5 738 520
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	203 114	427 954
c-Autres valeurs			
AC2-PLACEMENTS MONTAIRES ET DISPONIBILITES		930 090	3 299 616
a-Placements monétaires		0	0
b-Disponibilités	3-4	930 090	3 299 616
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	323
TOTAL ACTIF		3 208 390	9 466 413
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	3-7	31 106	24 921
PA2-AUTRES CREDITEURS DIVERS	3-8	270 630	256 719
TOTAL PASSIF		301 736	281 639
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-5	2 856 782	9 050 036
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES		49 872	134 737
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-6	5	31
b-Sommes distribuables de l'exercice en cours	3-6	49 866	134 706
ACTIF NET		2 906 653	9 184 773
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 208 390	9 466 413

ETAT DE RESULTAT

AU 31/12/2013

	NOTE	Du 01/01/2013	Du 01/01/2012
		Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
PR 1-Revenus de portefeuille-titres		325 294	244 822
a-Dividendes	3-2	308 534	215 388
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	3-2	16 761	29 434
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-3	3 685	1 114
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		328 980	245 936
CH 1-Charges de gestion des placements	3-9	-145 009	-92 453
REVENU NET DES PLACEMENTS		183 971	153 483
PR 3-Autres produits			
CH 2-Autres charges	3-10	-30 938	-26 847
RESULTAT D EXPLOITATION		153 033	126 636
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-103 167	8 070
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		49 866	134 706
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		103 167	-8 070
_Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-976 716	-241 063
_Plus ou moins values réalisées sur cession des titres		563 291	386 013
_Frais de négociation		-23 382	-12 474
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-283 774	259 111

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

AU 31/12/2013

	<u>Du 01/01/2013</u>	<u>Du 01/01/2012</u>
	<u>Au 31/12/2013</u>	<u>Au 31/12/2012</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a-Résultat d'exploitation	153 033	126 636
b-Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-976 716	-241 063
c-Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	563 291	386 013
d-Frais de négociation de titres	-23 382	-12 474
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-134 722	-131 484
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a-Souscriptions	61 719	614 216
_Capital	40 000	380 500
_Régularisation des sommes non distribuables	20 880	223 687
_Régularisation des sommes distribuables	839	10 029
_Droits d'entrée		
b-Rachats	-5 921 343	-121 339
_Capital	-4 064 700	-79 800
_Régularisation des sommes non distribuables	-1 752 628	-40 061
_Régularisation des sommes distribuables	-104 016	-1 479
_Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-6 278 120	620 503
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-En début de période	9 184 773	8 564 270
b-En fin de période	2 906 653	9 184 773
<u>AN 5-NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a-En début de période	60 795	57 788
b-En fin de période	20 548	60 795
VALEUR LIQUIDATIVE	141,457	151,078
DIVIDENDE DISTRIBUE	2,216	2,267
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-4,90%	3,47%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2013

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 2 278 300DT contre 6 166 474 DT au 31/12/2012, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Coût d'acquisition	1 793 069	4 699 687
- Actions et droits rattachés	1 526 084	3 854 379
- Titres OPCVM	66 985	425 308
- Obligations et valeurs assimilées	200 000	420 000
Plus ou moins values potentielles	482 117	1 458 833
- Actions et droits rattachés	484 157	1 451 353
- Titres OPCVM	-2 040	7 480
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	3 114	7 954
Total	2 278 300	6 166 474

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « portefeuille titres » sont indiqués ci après :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2012	4 699 687	7 954	1 458 833	6 166 474	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	1 557 874			1 557 874	
Obligations des sociétés					
Bons du trésor Assimilables					
Titres OPCVM	14 902 591			14 902 591	
Remboursement et cession de l'exercice					
Cession des actions et droits rattachés	-3 886 169			-3 886 169	550 284
Annuités et cession des obligations des sociétés	-220 000			-220 000	
Remboursement et cession des BTA					
Cession de titres OPCVM	-15 260 913			-15 260 913	13 008
Variation des Plus ou moins values			-976 716	-976 716	
Variation des intérêts courus		-4 839		-4 839	
Solde au 31/12/2013	1 793 069	3 114	482 117	2 278 300	563 291

PORTEFEUILLE AU 31/12/2013

Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif	Nombre d'actions	% K EMIS
ACTIONS & DROITS RATTACHES		1 526 083,841	2 010 240,840	62,656%		
AIR LIQUIDE	57	18 055,635	15 388,860	0,480%	1 211 282	0,005%
DA 1/15 AIR LIQUIDE 2012	5	115,190	87,500	0,003%	1 211 282	0,000%
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	9	259,175	224,190	0,007%	1 211 282	0,001%
ASSAD	4 750	40 238,356	33 112,250	1,032%	12 000 000	0,040%
ATTIJARI LEASING	21 040	342 072,536	525 789,600	16,388%	2 125 000	0,990%
BIAT	1 920	121 893,946	115 584,000	3,603%	17 000 000	0,011%
BNA	3 000	38 057,434	23 313,000	0,727%	32 000 000	0,009%
ESSOUKNA	16 000	81 449,467	132 368,000	4,126%	3 607 500	0,444%
LANDOR NS	6 500	48 750,000	47 918,000	1,494%	4 700 000	0,138%
MONOPRIX	16 144	267 722,859	379 012,688	11,813%	16 641 144	0,097%
ONE TECH	19 691	127 991,500	127 656,753	3,979%	53 600 000	0,037%
SAH	899	8 405,650	8 405,650	0,262%	30 471 839	0,003%
SFBT	9 300	87 518,975	123 624,900	3,853%	80 000 000	0,012%
SIMPAR	3 542	134 484,276	219 083,326	6,828%	900 000	0,394%
SITS	4 761	12 632,151	11 454,966	0,357%	15 600 000	0,031%
SPDIT SICAF	13 000	78 273,747	100 724,000	3,139%	28 000 000	0,046%
DA3/80 T.LEASING 2103	77	55,671	50,050	0,002%	8 300 000	0,001%
TUNIS RE	8 500	69 699,388	77 282,000	2,409%	15 000 000	0,057%
TUNISIE PROFILE	9 527	30 741,419	40 594,547	1,265%	45 000 000	0,021%
UBCI NG 2013	1 208	17 609,922	28 484,640	0,888%	20 001 529	0,006%
DA 8/33 UBCI 2013	16	56,544	81,920	0,003%	20 001 529	0,000%
OPCVM		66 985,514	64 945,044	2,024%		
FCP SAFA	631	66 985,514	64 945,044	2,024%	7 023	8,985%
OBLIGATIONS		200 000,000	203 114,082	6,331%		
S.I.H. MOURADI 2008 TR (B)	5 000	200 000,000	203 114,082	6,331%	140 000	3,571%
TOTAL GENERAL		1 793 069,355	2 278 299,966	71,011%		

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 325 294 DT pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 contre un montant de 244 822 DT pour la même période en 2012, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Revenus des actions	195 513	141 440
- Revenus des Titres OPCVM	113 021	73 948
- Revenus des Obligations	16 761	29 434
Total	325 294	244 822

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013, à 3 685 DT contre 1 114 DT au 31/12/2012, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Intérêts/ compte courant	3 685	1 114
Total	3 685	1 114

3- 4 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 930 090 DT contre 3 299 616 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Avoir en banque	827 357	58 782
- Sommes à l'encaissement	108 636	3 242 376
- Sommes à régler	-8 877	- 1717
- intérêts sur compte courant	2 974	175
Total	930 090	3 299 616

3-5 Note sur le capital

<u>- Capital au 31/12/2012</u>	
- Montant	9 050 036
- Nombre de titres	60 795
- Nombre d'actionnaires	55
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	60 880
- Nombre de titres	400
- Nombre d'actionnaires nouveaux	1
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	- 5 817 329
- Nombre de titres	40 647
- Nombre d'actionnaires sortants	4
<u>Autres effets s/capital</u>	
- Variation des plus et moins values potentielles	-976 716
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	563 291
- Frais de négociation	-23 382
<u>- Capital au 31/12/2013</u>	
- Montant	2856 782
- Nombre de titres	20 548
- Nombre d'actionnaires	52

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Sommes distribuables de l'exercice encours	49 866	134 706
Sommes distribuables des exercices antérieurs	5	31
Total	49 872	134 737

Les sommes distribuables de l'exercice en cours et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscription s	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	153 034	-47	-103 120	49 867
Sommes distribuables des exercices antérieurs	15	-	-10	5
Total	153 049	-47	-103 130	49 872

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 31 106 DT contre un solde de 24 921 DT au 31/12/2012, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Gestionnaire	20 994	11 852
-Dépositaire	10 112	13 069
Total	31 106	24 921

3- 8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 270 630 DT contre un solde de 256 719 DT au 31/12/2012 détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	8 849	8 989
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837

- Dividende à payer exercice 2004	26 980	26 980
- Dividende à payer exercice 2005	7 249	7 249
- Dividende à payer exercice 2006	5 866	5 866
- Dividende à payer exercice 2007	8 881	8 881
- Dividende à payer exercice 2008	24 591	24 591
- Dividende à payer exercice 2009	13 769	13 769
- Dividende à payer exercice 2010	10 404	10 404
- Dividende à payer exercice 2011	8 431	8 431
- Dividende à payer exercice 2012	7 894	-
- CMF à payer	350	780
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	42 026	37 942
- TCL à régulariser	12 423	12 423
- Etat à payer	2 574	71
Total	270 630	256 719

3-9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 145 009 DT contre 92 453 DT au 31/12/2012, et se détaille ainsi:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Rémunération du gestionnaire	101 852	46 227
- Rémunération du dépositaire	43 157	46 226
Total	145 009	92 453

3-10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 30 938 DT, contre 26 847 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	8 000	6 000
- Redevance CMF	8 632	9 245
- Frais de publicité et publications	12 000	10 000
- Services Bancaire et Autres charges	72	92
- TCL	2 234	1 510
Total	30 938	26 847

4 - AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	16,010	4,045
Charges de gestion des placements	-7,057	-1,521
Revenu net des placements	8,953	2,525
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	-1,506	-0,442
Résultat d'exploitation	7,448	2,083
Régularisation du résultat d'exploitation	-5,021	0,133
Sommes distribuables de l'exercice	2,427	2,216
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-47,533	-3,965
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	27,413	6,349
Frais de négociation	-1,138	-0,205
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	-21,258	2,179
Résultat net de l'exercice	-13,810	4,262
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-21,258	2,179
Régularisation du résultat non distribuable	11,426	0,748
Sommes non distribuables de l'exercice	-9,832	2,928
Distribution de dividendes	2,216	2,267
Valeur liquidative	141,457	151,078

4-2 Ratios pertinents

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Actif net moyen	8 631 478,471	9 245 303,032
Total charges / actif net moyen	2,038%	1,290%
charges de gestion des placements / actif net moyen	1,680%	1,000%
autres charges / actif net moyen	0,358%	0,290%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,773%	1,370%

4-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au 31/12/2013 s'élève à 101 852 DT TTC.

4-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2013 s'élève à 43 157 DT TTC.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société «ATTIJARI VALEURS SICAV » Société d'Investissement à Capital Variable , comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat , l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de **3 208 390 DT**, des sommes distribuables de **49 866 DT** et un résultat net de la période de **- 283 774 DT**

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraude ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'ATTIJARI VALEURS SICAV au 31/12/2013 ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

1. Dépassement du seuil de 20 % prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 relatif à l'emploi de l'actif en liquidité . En effet, l'actif de la « ATTIJARI VALEURS SICAV » est employé au 31/12/2013 à raison de 28,99% dans des liquidités.
2. Dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du code des organismes de placement collectif relatif à l'emploi de l'actif en titre émis ou garantis par un même émetteur . En effet, l'actif de la « ATTIJARI VALEURS SICAV » est employé au 31/12/2013 à raison de 16,39% dans le capital de « ATTIJARI LEASING » et à raison de 11,81% dans le capital de « MONOPRIX ».

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces questions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeurs susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FMBZ-KPMG TUNISIE

EMNA RACHIKOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Exercice 2013

En application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers .Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer , sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit , leur caractéristiques et modalités essentielles , sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé . Il vous appartient d'apprécier l'intérêts qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1 .Convention et opérations conclues au cours de l'exercice 2013 :

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention rentrant dans le cadre des articles sus mentionnés ait été soumise à l'autorisation du conseil d'administration et devant selon les mêmes articles être approuvée par l'assemblée générale ordinaire délibérant sur la base d'un rapport que nous devons vous soumettre.

2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2013 :

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

- ATTIJARI VALEURS SICAV a conclu avec *Attijari Gestion* une convention de gestion et avec *Attijari Bank* une convention de dépositaire. Ces deux conventions sont applicables depuis le 01 janvier 2009, valables pour une durée d'une année et renouvelables pour la même période par tacite reconduction. En vertu des deux conventions, une rémunération de 0,5% TTC de la valeur de l'actif net est attribuée à chacun des dépositaires et gestionnaire.

A partir du 1^{er} Janvier 2013, la rémunération de *Attijari Gestion* est passée de 0.5% TTC à 1.18 % TTC l'an suite à la décision du conseil d'administration réuni le 16 Juillet 2012.

Les honoraires du dépositaire s'élèvent à 43 157 DT, ceux du gestionnaire sont de 101 852 DT.

- En outre ATTIJARI VALEURS SICAV reçoit une rémunération sur le compte courant créditeur ouvert auprès d'ATTIJARI BANK à un taux de 2 %. La rémunération du compte courant créditeur relative à l'exercice 2013 est prise en compte pour un montant de 3 685 DT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
FMBZ-KPMG TUNISIE
EMNA RACHIKOU